Rapport d'Orientation Budgétaire

2022

vaulx en velin

MÉTROPOLE DE LYON

Séance du 16 décembre 2021

Budget principal de la Ville et budgets annexes
du Planétarium, de la télésurveillance, de la Maison des fêtes et des familles, et de la Médiathèque/Maison de Quartier.

INTRODUCTION 5

LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE 7

La croissance mondiale et française 7

Les évolutions des comptes publics 9

Les évolutions de l'épargne brute
et l'investissement local en France 10

LA STRATÉGIE FINANCIÈRE DE LA VILLE 15

Analyse rétrospective 15

Éléments de prospective financière 21

La programmation pluriannuelle des investissements 24

Équilibre du budget 2022 25

ÉVOLUTION DE LA DETTE DE LA VILLE 27

LES DONNÉES DU PERSONNEL 29

Exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature
et du temps de travail 29

Avantages en nature 32

Bilan en matière d'égalité femmes – hommes 34

La politique de formation des agents 36

Perspectives d'évolution 37

LES BUDGETS ANNEXES 39

Le planétarium 39

La maison des fêtes et des familles 39

La télésurveillance 39

La Médiathèque - Maison de quartier 39

INTRODUCTION

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est la première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales. Il permet de présenter à l'assemblée délibérante les choix et les orientations de la municipalité, tout en intégrant les dépenses et recettes essentielles à l'action publique des services. Il définit le cadre de l'action future dans une démarche de transparence : il permet d'aborder toutes les problématiques, à un niveau tant stratégique que technique, chaque année avant la présentation du budget primitif. Il vise à débattre de la situation financière de la commune dans le contexte général des finances locales et de son évolution dans une perspective pluriannuelle, et ainsi à éclairer les choix budgétaires à venir.

Dans une première partie, ce rapport d'orientation budgétaire revient sur les points marquants de l'année 2020, avant de présenter les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale, ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce document présente également la structure et l'évolution des dépenses, de même que les données relatives au personnel et aux budgets annexes.

Grâce aux efforts de gestion engagés, les finances de la collectivité se sont consolidées au cours du précédent mandat (2014-2020). La Ville a ainsi pu tenir les engagements du contrat de Cahors et son épargne brute s'est redressée, de 5,9 millions d'euros en 2014 à 8,2 millions d'euros en 2019. La Ville doit toutefois accompagner l'accroissement de sa population par le développement des services rendus et la mise en œuvre d'un plan d'équipement ambitieux, qui doit aussi rattraper le retard accumulé sous les précédents mandants.

La crise sanitaire a durement frappé les collectivités territoriales : cette situation implique un renforcement des exigences de gestion qui se traduit dans le cadrage du budget primitif 2022 et dans les arbitrages de la programmation pluriannuelle des investissements.

L'équipe municipale et les services municipaux ont été impliqués sur les questions afférentes aux ressources, aussi bien sur les budgets de fonctionnement que sur ceux d'investissement, afin d'apprécier les besoins des Vaudais et les moyens à affecter pour y répondre de manière efficiente.

© Thierry Fournier

LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE

LA CROISSANCE MONDIALE ET FRANÇAISE

Suite à la crise sanitaire, une reprise de l'économie mondiale impactée par les résurgences de la pandémie

Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire au cours de laquelle l'économie mondiale a enregistré une forte contraction de 3,6 %, la reprise économique se poursuit au niveau mondial. Le rebond attendu est néanmoins freiné par le variant Delta, qui retarde le retour à la normale. Le Fonds Monétaire International (FMI) anticipe la croissance au niveau mondial à 5,9 % en 2021 et 4,9 % pour 2022. Ces prévisions résultent du rythme de vaccination des populations, mais également des résurgences de la maladie qui entraînent des désynchronisations des chaînes d'approvisionnement mondiales.

La croissance sera vraisemblablement tirée par la Chine (+8 %), l'Inde (+9,5 %), et les États-Unis (+6 %), pays qui demeure pénalisé par les pénuries.

Cette reprise économique bénéficie à l'emploi, qui avait été lourdement impacté par la crise : pour mémoire l'OCDE estime à 110 millions le nombre d'emplois ayant disparu à l'échelle mondiale. Le taux de chômage est donc en recul depuis 2020, même s'il demeure à un niveau supérieur à celui de 2019 dans la zone OCDE.

Taux de chômage (en % de la population active) dans la zone OCDE

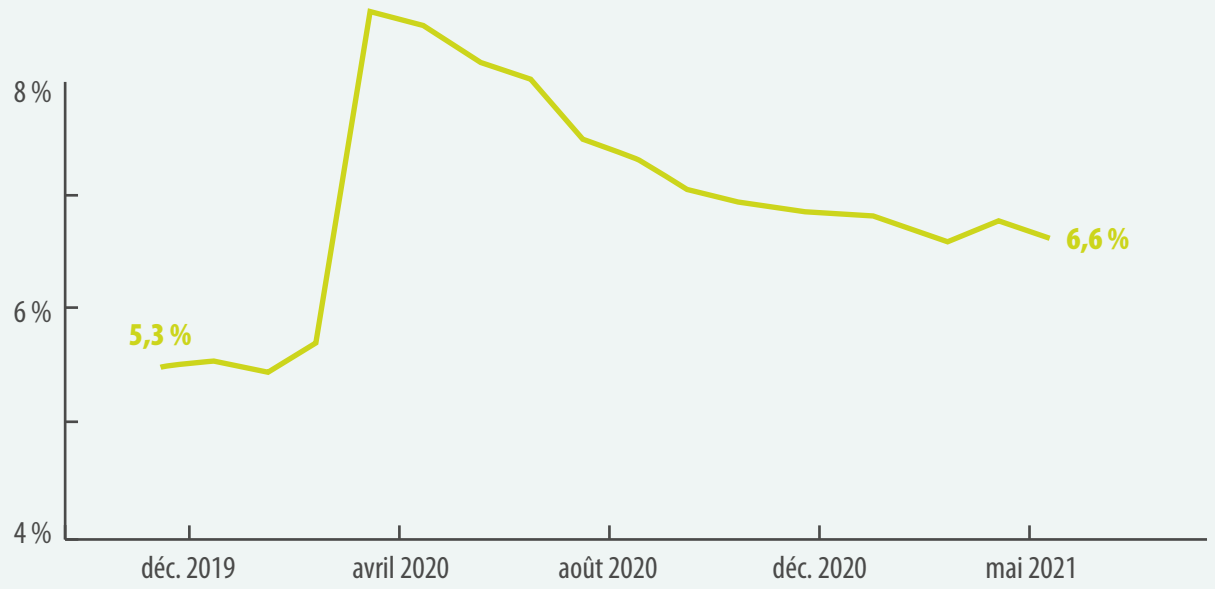

Source : OCDE – Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2021

Un redressement fort, mais hétérogène, de la situation en France

La zone euro devrait, toujours selon le FMI, enregistrer une croissance globale de 5 % en 2021, recelant des disparités entre l'Allemagne, pénalisée par des ruptures de ses chaînes d'approvisionnement (+3,1 %), et la France, soutenue par son fort taux de vaccination de la population (+6 %).

L'INSEE évalue à environ 283 900 le nombre d'emplois détruits en France en 2020, solde entre 320 200 suppressions dans le privé partiellement compensées par 36 200 créations dans la Fonction Publique.

Cette situation se rétablit en 2021, et d'après l'estimation détaillée de l'emploi salarié publiée par l'INSEE le 8 septembre dernier, l'emploi salarié a augmenté de 0,6 % puis de 1,1 % aux 1er et 2ème trimestres. De ce fait, il se situe, fin juin 2021, 0,6 % au-dessus de son niveau 2019.

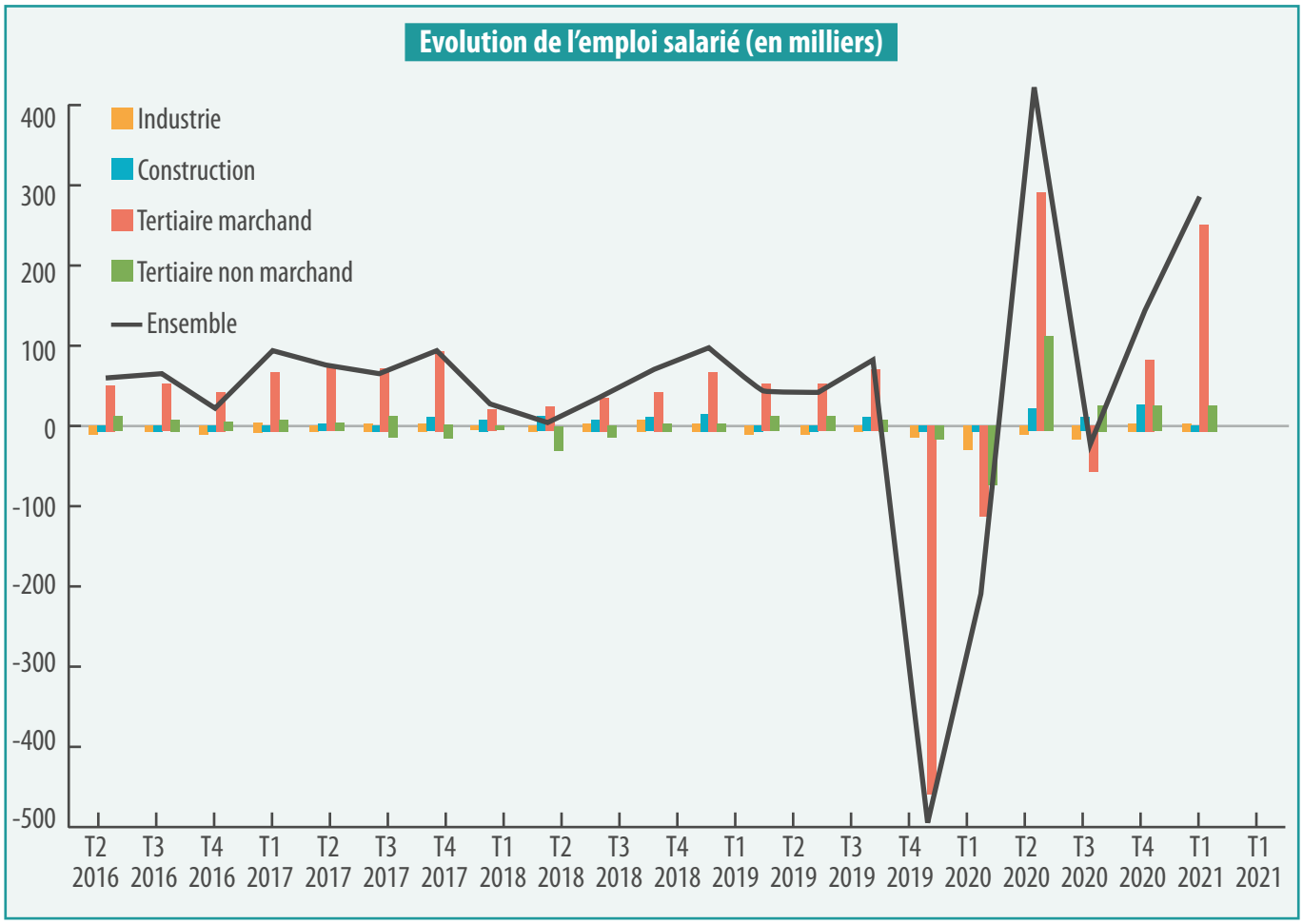

Source : INSEE, Emploi salarié – Deuxième trimestre 2021

Le confinement et la crise économique ont renforcé des dynamiques socio-économiques inégalitaires. Les mesures inédites de lutte contre la propagation Covid-19, et en particulier le confinement, ont mis en lumière les inégalités de conditions de vie des individus.

Si l'Observatoire des inégalités relève, dans son rapport bisannuel de juin 2021, que le système de protection mis en place dans le cadre de la crise a permis d'éviter une explosion des inégalités, et à « la grande majorité de la population » de préserver ses ressources, il précise néanmoins que la crise économique a frappé d'abord les populations les plus fragiles, et estime à 10 millions le nombre de salariés qui n'ont pu percevoir leur plein salaire, et précise que les pertes d'emplois ont frappé les plus fragiles (9 % des 15-24 ans contre 2 % des 40-65 ans – INSEE).

LES ÉVOLUTIONS DES COMPTES PUBLICS

Les déficits publics se résorbent du fait du rebond de l'économie

Dans le rapport sur l'évolution de la situation économique et budgétaire joint au second projet de loi de finances rectificative pour 2021, présenté le 3 novembre dernier, le Gouvernement intègre les derniers éléments de conjoncture, ce qui l'amène à revoir à la hausse les équilibres des finances publiques, par rapport aux éléments portés au projet de loi de finances pour 2022, et à porter la croissance de la France pour 2021 à 6,25 % (contre 6 % en projet de loi de finances pour 2022), et à +4 % pour 2022.

Du fait de cette croissance économique plus forte qu'attendue, le déficit, qui s'est établi en 2020 à 9,1 % du PIB, se contracterait désormais en 2021 à 8,1 % du PIB, alors qu'il était anticipé à 8,4 % en projet de loi de finances pour 2022, le dynamisme de l'emploi conduisant à anticiper des recettes plus importantes. Cette réduction du déficit est par ailleurs soutenue par une minoration des dépenses publiques, notamment le financement des mesures d'urgence qui compense les mesures de soutien du pouvoir d'achat.

Pour mémoire, la loi de programmation des finances publiques tablait sur un solde public de -0,9 % en 2021 et de -0,3 % en 2022.

Mais la dette publique poursuit sa progression

La dette publique rapportée au PIB s'élevait à 115 points de PIB en 2020, contre 97,5 points de PIB en 2019, du fait notamment de l'augmentation du déficit, et de la contraction de la valeur du produit intérieur brut.

Selon les anticipations actuelles, la dette sur PIB devrait enregistrer une très légère dégradation en 2021 (115,3), avant de reculer en 2022 à hauteur de 113,5 points de PIB.

Le Haut Conseil aux Finances Publiques, qui s'était déjà prononcé sur le scénario macroéconomique du Gouvernement à l'occasion du dépôt du projet de loi de finances pour 2022 a été saisi une nouvelle fois sur le scénario révisé, présenté dans le cadre du projet de loi de finances rectificatives pour 2021. Dans son avis du 29 octobre dernier, il considère que les prévisions de masse salariale et d'emploi « demeurent prudentes », « que l'hypothèse de croissance du Gouvernement (+6 ¼ %) devrait être dépassée », et que l'hypothèse retenue pour 2022 (+4 %) « reste plausible ». Le déficit public pour 2021 pourrait être légèrement inférieur aux prévisions, en revanche les incertitudes pesant sur 2022 notamment en matière de dépenses le conduisent à considérer comme plausible la prévision de déficit pour 2022.

LES ÉVOLUTIONS DE L'ÉPARGNE BRUTE ET L'INVESTISSEMENT LOCAL EN FRANCE

Les effets de la crise sanitaire sur les collectivités locales

Selon la Cour des comptes dans son Rapport sur la situation financière et la gestion des collectivités territoriales et de leurs établissements publics en 2020, la crise sanitaire a interrompu une période de 5 ans au cours de laquelle l'épargne brute des collectivités a cru de 10 Mds €. Si les produits de fiscalité directe locale ont permis d'atténuer l'impact de la crise sur les collectivités, les recettes domaniales et tarifaires ont en revanche enregistré de fortes baisses, non couvertes par les dispositifs de sauvegarde mis en place par l'État.

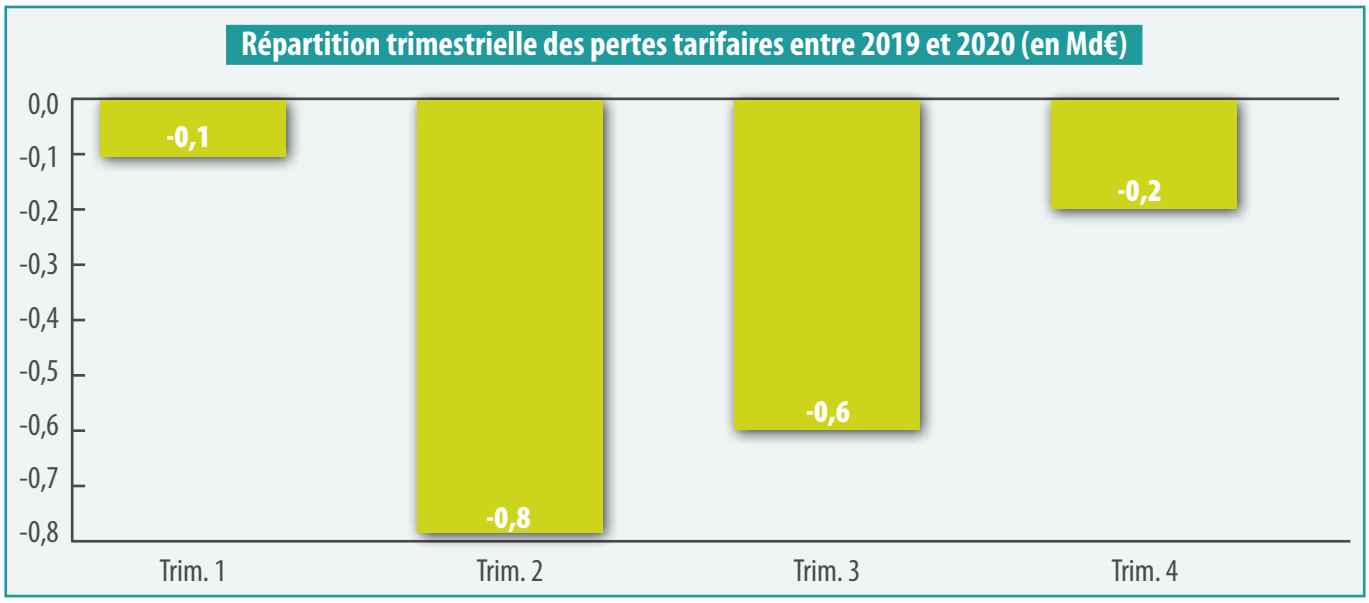

Source : Cour des comptes, d'après des données DGFiP.
Lecture : les recettes tarifaires perçues le premier trimestre 2020 étaient inférieures de 0,1 Md€ aux recettes tarifaires perçues le premier trimestre 2019.

Toujours selon ce Rapport, les impacts en dépenses ont également pesé, bien que les dépenses nouvelles liées à l'acquisition de matériel de protection aient été atténuées par des économies sur les achats de biens et de services.

Résultante des évolutions de dépenses et de recettes, l'épargne brute globale des collectivités diminue, selon la Cour, de 10,3 %, entre 2019 (39 Mds €) et 2020 (35 Mds €).

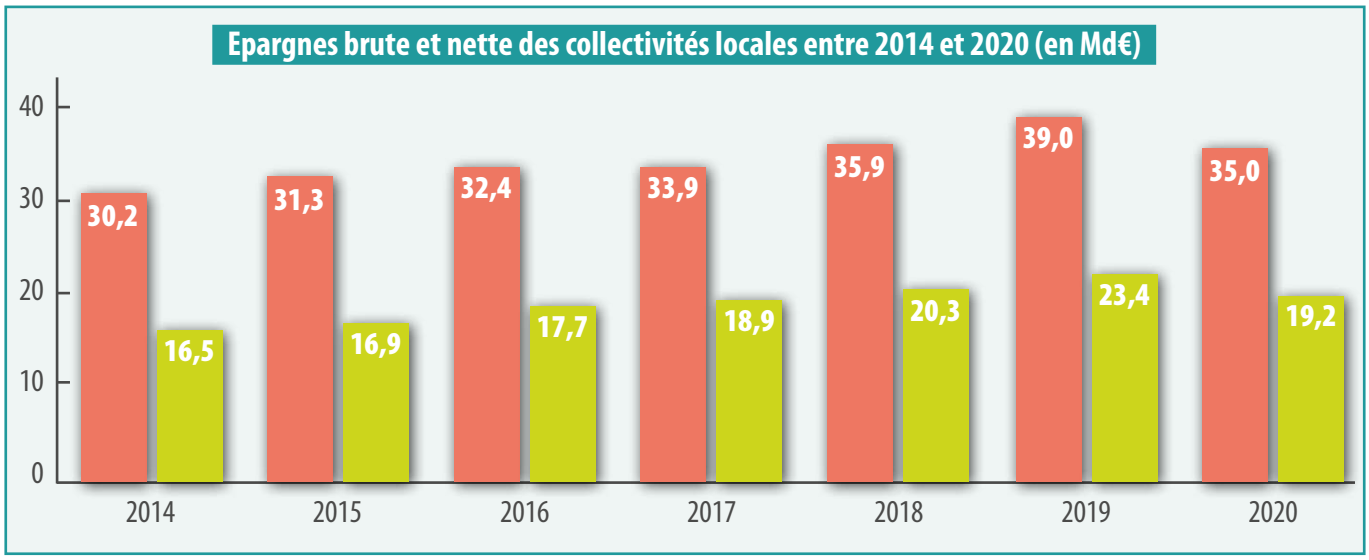

Source : Cour des comptes, d'après des données DGFiP.

Les dépenses d'investissement ont enregistré une diminution de 7,1 % entre 2019 et 2020, une évolution comparable à celle de 2014, dernière année de renouvellement des assemblées locales.

L'encours de dette des collectivités dans leur ensemble a, a contrario, enregistré une progression 3 %, que la Cour explique soit comme un recours anticipé à l'emprunt, soit comme le financement de projets in fine retardés du fait de la crise.

Si l'épargne brute du bloc communal connaît une baisse sensible de 5,5 %, celle-ci est inégalement répartie entre les communes (-8,5 %) et leurs EPCI (-1 %).

Pour ce qui concerne les seules communes, les impacts de la crise sont également très variables selon la strate de population. Ainsi, si les petites communes ont pu se désendetter en 2020, la situation financière des plus grandes collectivités s'est en revanche détériorée, cette situation est imputable notamment au fait que les plus grandes communes avaient la capacité d'organiser la réponse à la crise (centres de dépistage, centres de vaccination…), et en ont donc supporté les conséquences financières.

Les graphiques ci-dessous sont issus du Rapport de l'observatoire des finances et de la gestion publique locales – les finances des collectivités en 2021 (Rapport OFGL).

Evolution de l'épargne brute selon la taille des communes

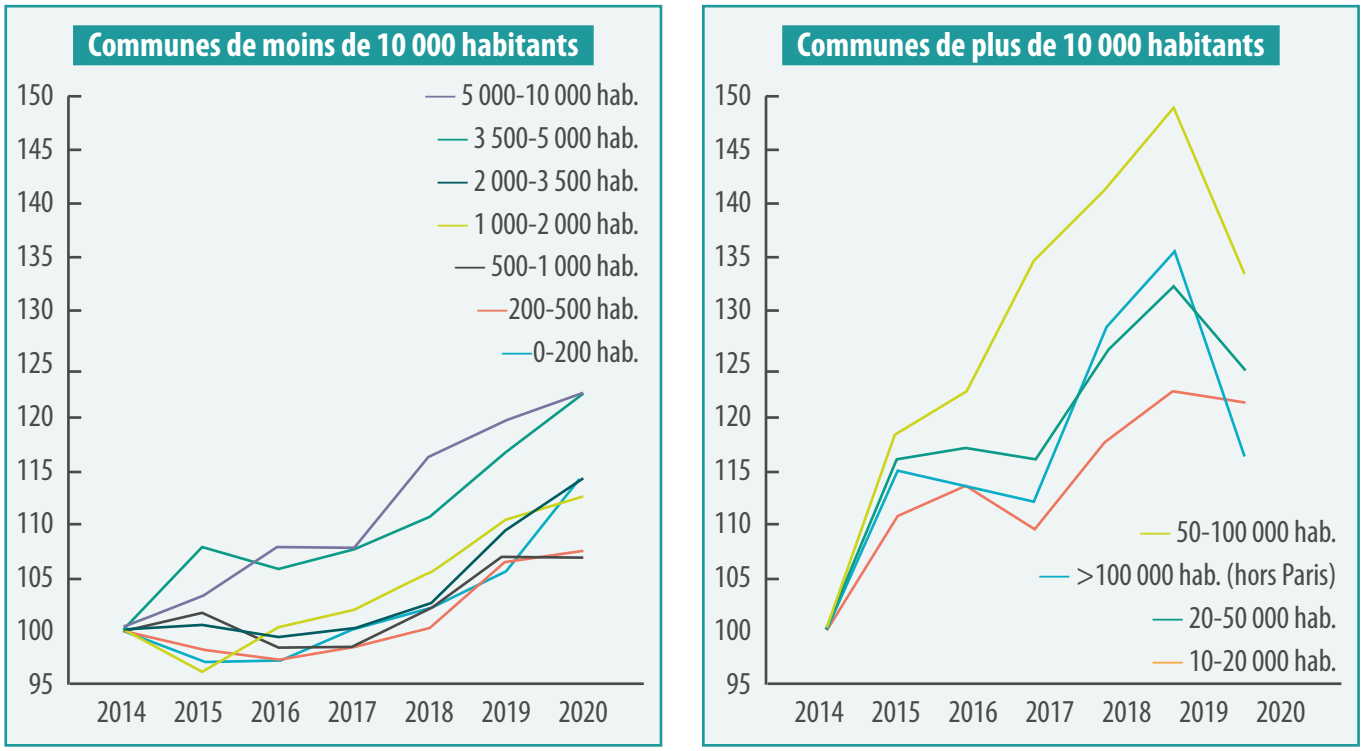

Source : DGCL. Données DGFiP, compte de gestion – budgets principaux, montants en opérations réelles.

Le graphique ci-dessus illustre la variété de ces impacts : l'épargne brute des petites communes (<10 000 habitants) a progressé en 2020, alors que celle des plus grandes a enregistré un repli très significatif.

Les évolutions de l'épargne nette sont également très différenciées selon la strate des communes, les plus grandes étant là encore les plus impactées.

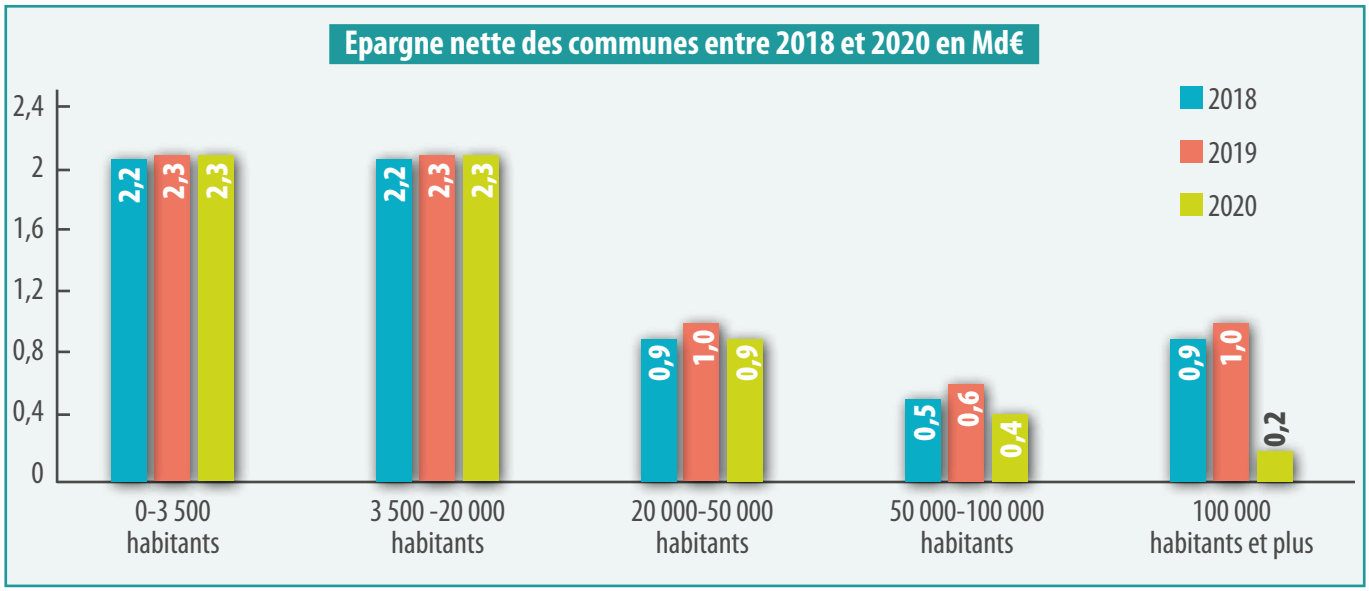

Source : Cour des comptes, d'après des données DGFiP.

Le Rapport OFGL dresse également le constat suivant : en 2020, « *seules les plus grandes communes ont dû s'endetter, tandis que les communes de moins de 10 000 habitants ont diminué leur stock de dette de -2,5 %* ».

Résultante de ces éléments, la capacité de désendettement des grandes communes s'allonge, alors que celle des plus petites diminue.

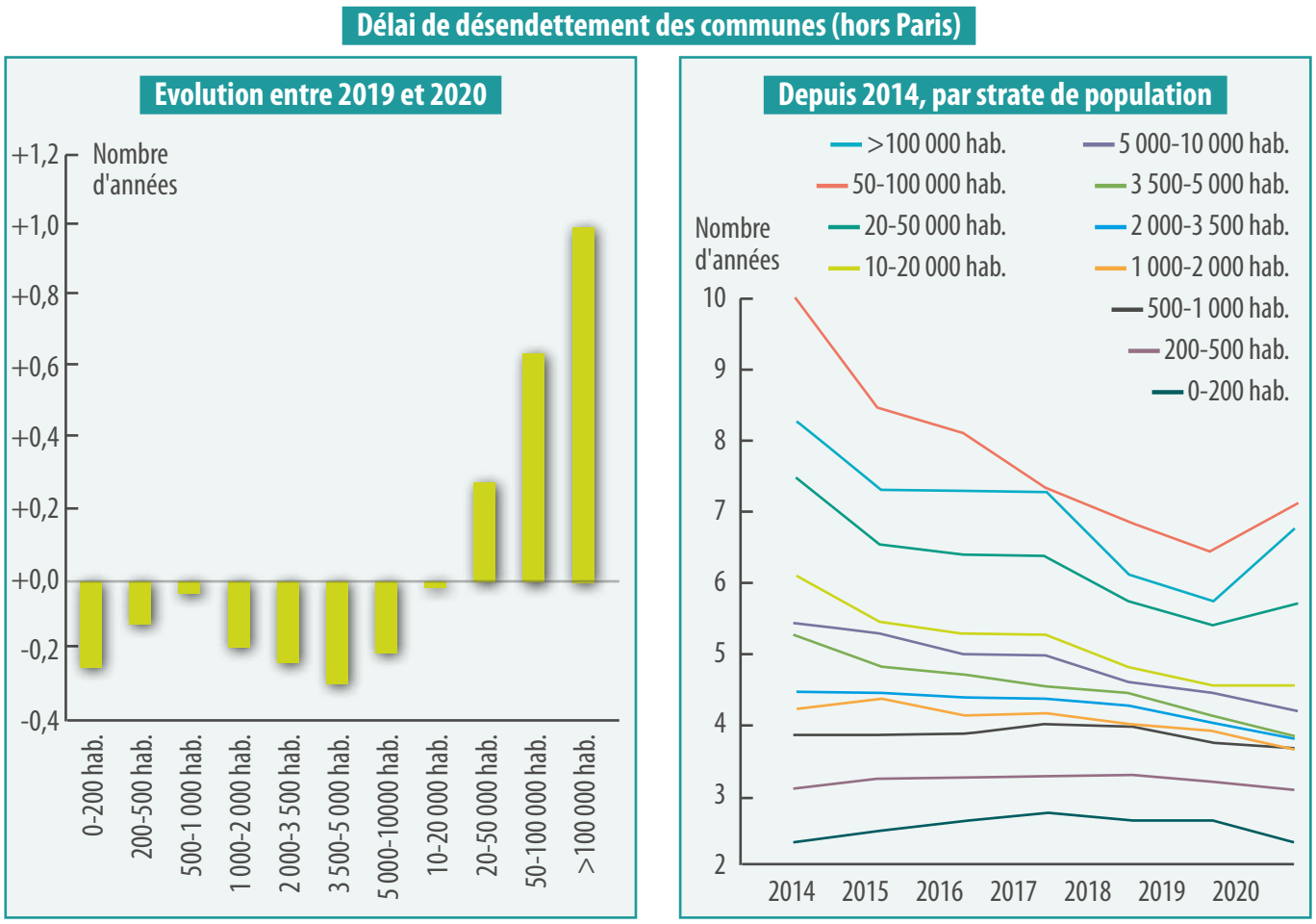

Source : DGCL. Données DGFiP, compte de gestion – budgets principaux, montants en opérations réelles.

Les dispositions du projet de loi de finances initiale pour 2022 relatives aux collectivités locales

Le projet de loi de finances pour 2022, le dernier du quinquennat, s'inscrit dans la continuité des lois de finances antérieures, et se veut un budget de reprise après les dispositions relatives à la crise sanitaire intégrées à la loi de finances pour 2021. À destination des collectivités territoriales, il intègre principalement les mesures suivantes, sous réserve des évolutions qui interviendront d'ici son vote :

- la reconduction de l'enveloppe de DGF qui demeure stable à 27Mds €,
- la dotation forfaitaire supportera les habituels écrêtements destinés à financer les emplois internes de la DGF, qui pourraient être majorés du fait de la progression légèrement plus rapide en 2022 des enveloppes de dotation de solidarité rurale (DSR) et de dotation de solidarité urbaine (DSU) qui progresseront chacune de 95 M€, un niveau légèrement supérieur à celui des années antérieures (90 M€ en 2021),
- la compensation de la réduction de moitié des impôts fonciers des établissements industriels (cotisation foncière des entreprises, et taxe foncière sur les propriétés bâties) intègre le dynamisme de ces bases,
- en complément de ces dispositions, le Gouvernement a fait adopter un amendement visant à améliorer le processus de compensation de la suppression de la taxe d'habitation, en intégrant les rôles supplémentaires de TH 2021 dans le calcul du coefficient correcteur. Ce dispositif vise à neutraliser les impacts du retard pris par l'administration fiscale dans l'établissement des rôles 2020, du fait de la crise sanitaire,
- les crédits de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) sont abondés à hauteur de 350 M€ qui pourront être contractualisés dans le cadre des Contrat de relance et de transition écologique (CRTE).

Enfin, le projet de loi de finances intègre une réforme des indicateurs financiers utilisés dans le cadre de la péréquation, pour tirer les conséquences de la profonde évolution du panier de ressources des collectivités, consécutive à la refonte de la fiscalité directe locale. En outre, le Gouvernement propose de simplifier le calcul de l'effort fiscal, tout en changeant son approche. Ce critère, jusqu'alors axé sur la pression fiscale subie par les ménages sur le territoire d'une commune (incluant la part de fiscalité intercommunale), serait désormais centré sur les produits perçus par la commune elle-même.

Comme décidé en loi de finances pour 2021, les effets de cette réforme des indicateurs feront l'objet d'une neutralisation complète en 2022 qui s'éteindra progressivement d'ici 2028. Les premières simulations réalisées par des cabinets de consultants laissent présager des impacts significatifs pour certaines catégories de collectivités, ce qui impliquera la plus grande vigilance pour les années à venir.

LA STRATÉGIE FINANCIÈRE DE LA VILLE

ANALYSE RÉTROSPECTIVE

Cette section revient sur la période 2015-2020.

Analyse rétrospective de la section de fonctionnement

La crise sanitaire a eu un impact significatif sur la situation financière de la collectivité. Pour mémoire, rappelons que la Ville s'est fortement investie pour atténuer les impacts de la crise pour les vaudaises et les vaudais, et a absorbé de ce fait des dépenses nouvelles de fonctionnement à hauteur de plus d'1,8 M€ :

- renforcement des actions en direction de la jeunesse, des sports et de l'enfance pendant l'été 2020 - 794 k€,
- achats de matériel de protection, à destination des agents et de la population - 670 k€,
- prime de présence pour les agents pendant le 1er confinement - 166 k€,
- subvention au Planétarium - 160 k€,
- remboursement des billets centre Charlie Chaplin - 20 k€.

À ces postes de dépenses nouvelles, s'ajoutent des pertes de recettes conséquentes, subies par la Ville, du fait des fermetures d'équipements pendant les confinements successifs, ou choisies, afin de soutenir la population et l'économie vaudaises :

- gratuité de la restauration scolaire, des activités périscolaires, des activités pour les séniors, des inscriptions au conservatoire pour la période de mars à décembre 2020,
- abattement total de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE).

Concrètement, les dépenses réelles de fonctionnement ont enregistré une évolution moyenne annuelle de 1,35 % entre 2015, 1ère année du mandat précédent, et 2019. Les dépenses de gestion ont sur la même période connu une évolution moyenne annuelle de 1,56 %.

Cette évolution très mesurée résulte des efforts de gestion engagés par la Ville pour redresser sa situation financière. Ainsi, entre 2015 et 2019 le chapitre des charges à caractère général a-t-il connu une très légère diminution de -0,06 %, les autres charges de gestion courante ont enregistré un repli de -0,16 %, et les frais financiers de -3,34 %. Les charges de personnel ont progressé en moyenne annuelle de 2,44 %.

Cette situation évolue en 2020 du fait de la crise sanitaire : les dépenses réelles de fonctionnement enregistrent, entre 2019 et 2020, une progression plus dynamique de 1,79 %, qui recèle des variations hétérogènes selon les postes de dépenses. Ainsi, si les charges à caractère général ont enregistré une forte diminution de 7,2 % liée à l'interruption du service public pendant la période de confinement, la masse salariale a, elle, enregistré une progression de 5,25 %. Plusieurs raisons expliquent cette augmentation : tout d'abord le renforcement des activités estivales et accueils de loisirs afin d'accueillir les familles, nombreuses à ne pas partir en vacances, mais aussi le remplacement des agents assurant des missions essentielles à l'école, placés en isolement et ayant à appliquer un protocole sanitaire strict.

Du fait de cette année 2020 atypique, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement entre 2015 et 2020 s'établit à 1,44 %, selon la répartition présentée dans le tableau ci-après.

Chapitre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Variation annuelle moyenne sur la période 2015-2020
011 Charges à caractère général	14 124 721	13 271 270	13 511 320	14 104 650	14 092 201	13 076 901	-1,53 %
012 Charges de personnel	43 294 968	44 159 064	47 136 455	46 887 666	47 669 374	50 173 853	2,99 %
014 Atténuations de produits	-	-	-	-	-	-	
65 Autres charges de gestion courante	9 611 162	9 159 329	9 052 076	9 230 448	9 549 057	9 498 593	-0,24 %
656 Groupes d'élus	-	-	-	-	-	-	
DÉPENSES DE GESTION COURANTE	**67 030 850**	**66 589 663**	**69 699 851**	**70 222 763**	**71 310 631**	**72 749 346**	**1,65 %**
66 Charges financières	1 688 034	1 453 611	1 305 659	1 647 268	1 473 843	1 367 526	-4,12 %
67 Charges exceptionnelles	177 665	1 472 747	146 429	120 659	76 041	50 725	-22,17 %
68 Dotation aux provisions	161 711	-	-	-	-	-	
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	**69 058 261**	**69 516 021**	**71 151 938**	**71 990 690**	**72 860 515**	**74 167 597**	**1,44 %**

Sur la période 2015-2019 les **recettes réelles de fonctionnement** ont enregistré une progression moyenne annuelle de 1,31 %, et les recettes de gestion ont connu une évolution moyenne annuelle de 2,14 %.

Le chapitre 73, Impôts et taxes, constitue le 1er poste de recettes de la Ville, il représentait en 2019 plus de 55 % des recettes de fonctionnement de la collectivité. Il a enregistré une progression annuelle moyenne sur la période 2015-2019 de 1,88 %. Il enregistre une légère diminution -0,18 % entre 2019 et 2020.

Le chapitre 74 – Dotations, subventions et participations, qui constitue le 2ème poste de recettes de la Ville, (38,6 % des recettes réelles de fonctionnement), a pour sa part enregistré une évolution moyenne annuelle de 1,8 % entre 2015 et 2019. C'est une augmentation de 0,47 % qui est constatée entre 2019 et 2020.

Enfin, le chapitre 70 – Produits des services et du domaine (4,15 % des recettes réelles de fonctionnement en 2019) a connu une croissance soutenue de 11,5 % en moyenne annuelle sur la période 2015-2019, hors augmentations tarifaires du fait du développement de l'offre de service public aux Vaudaises et aux Vaudais. Les effets de la crise sanitaire sont particulièrement sensibles sur ce poste qui se contracte à hauteur de -43 % passant de 3,4 M€ en 2019 à 1,9 M€ en 2020.

Du fait des impacts de la crise décrits plus haut, les recettes réelles de fonctionnement diminuent de -1,43 % entre 2019 et 2020 ; elles enregistrent une progression moyenne annuelle de 0,76 % entre 2015 et 2020 (contre 1,31 % entre 2015 et 2019).

Chapitre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution moyenne annuelle 2015-2020
013 Atténuations de charges	466 247	244 481	477 799	311 642	448 399	735 661	9,55 %
70 Produits des services	2 186 871	2 388 556	2 888 292	3 113 113	3 378 905	1 932 146	-2,45 %
73 Impôts et taxes	41 665 667	42 083 790	42 053 868	43 252 225	44 880 183	44 799 809	1,46 %
74 Dotations subventions et participations	29 261 221	28 706 595	30 983 570	31 652 689	31 421 752	31 568 184	1,53 %
75 Autres produits de gestion courante	802 187	770 478	634 732	912 255	840 533	779 768	-0,57 %
76 Produits financiers	-	-	-	-	-	-	
77 Produits exceptionnels	1 049 392	318 560	178 181	223 045	379 310	367 267	-18,94 %
78 Reprises sur provisions	1 790 120		70 000	-	-	-	
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	77 221 705	74 512 461	77 286 441	79 464 970	81 349 083	80 182 836	0,76 %

L'épargne brute enregistre un repli en 2020

L'épargne brute, qui correspond à l'excédent des produits de gestion sur les dépenses de gestion, minoré des charges d'intérêts, est affectée en priorité au remboursement de la dette, et, pour le surplus, au financement des dépenses d'équipement. Sur la période 2015-2019, la Ville a pu consolider son épargne grâce aux efforts de gestion engagés.

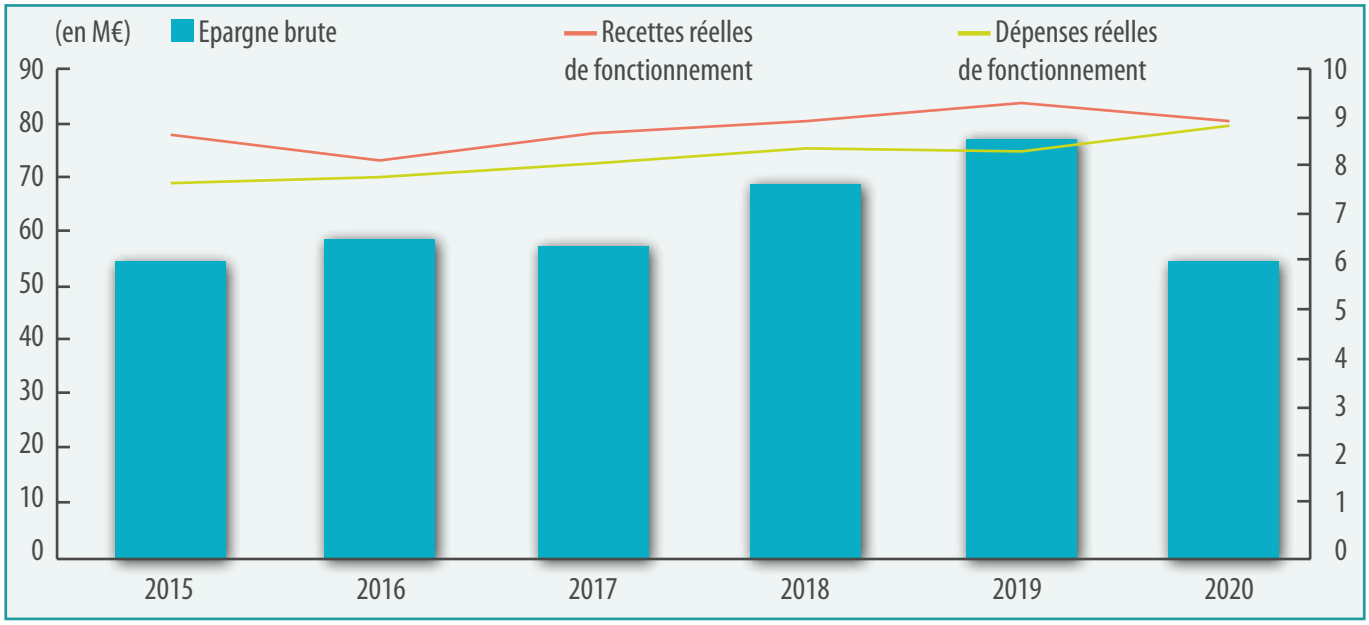

En 2020 en revanche, sous l'impact de la crise sanitaire, la progression des dépenses de fonctionnement et le repli des recettes de même section engendre une contraction de l'épargne brute de la ville qui s'établit à hauteur de 5 698 697 €, soit une diminution de 30,4 %. Le taux d'épargne brute, soit l'épargne rapportée aux recettes réelles de fonctionnement, s'élève à 7,1 % en 2020 contre 10,1 % en 2019.

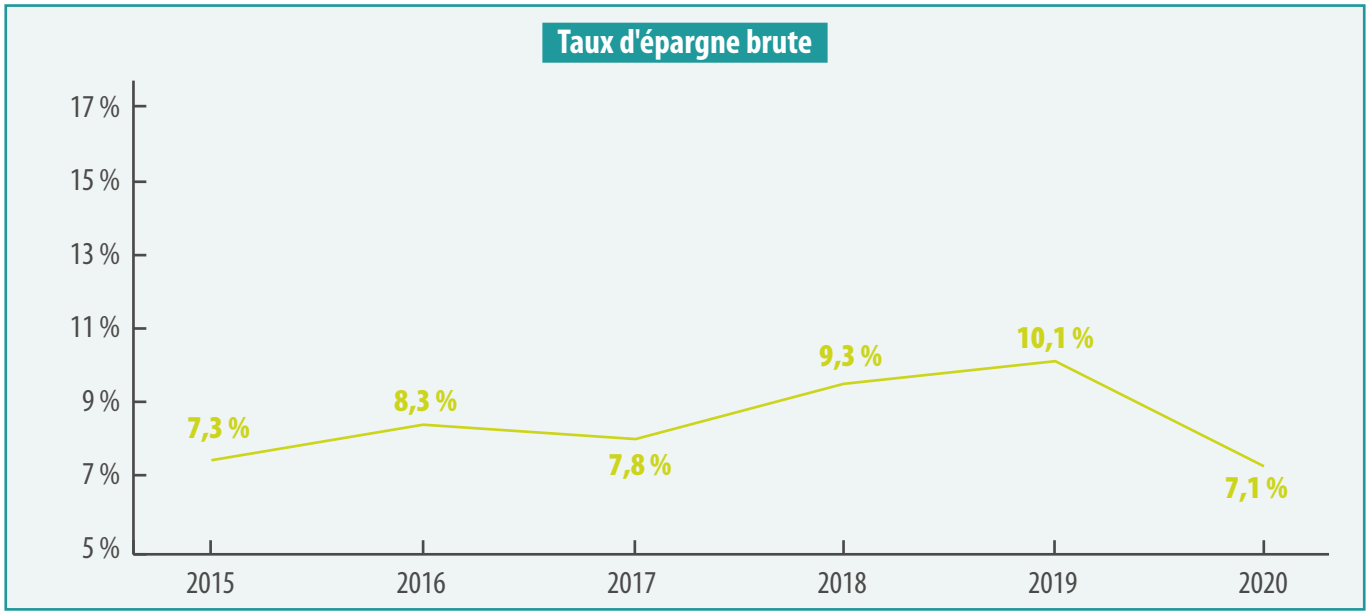

Les dépenses et recettes d'équipement

En moyenne, sur la période 2015-2020 les dépenses d'équipement s'établissent à 18 millions d'euros. Des crédits ont été consacrés sur cette période à la rénovation des groupes scolaires Henri Wallon, Ambroise Croizat et Jules Grandclément et à la construction des groupes scolaires René Beauverie, Katherine Johnson et Odette Cartailhac à hauteur de 44,7 M€.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses d'équipement annuelles	**14 809 894**	15 450 921	**24 250 530**	**18 659 900**	**18 392 388**	**19 067 989**
Education - fonction 2*	10 052 131	8 133 793	17 409 771	10 579 007	7 767 409	5 887 967
210 - Grandclément	210	-	-	-		
211- GS Wallon	2 740 357	541 215	30 472	11 148		
212 - GS Grandclément	838 293	1 547 672	1 032 716	66 795		
213- GS Croizat	579 913	2 613 279	2 547 303	227 705	61 242	
214 - GS Pré Herpe	3 238 037	510 554	588			
215 - Beauverie	395 314	861 248	6 901 897	8 399 975	2 101 847	244 059
216 - Cartailhac	-	112 038	53 554	-	72 173	413 246
217 - dév numérique	56 244	576 497	455 005	51 520	22 949	
218 - GS sud				146 336	1 675 677	3 524 707
Famille - fonction 6* dont	27 186	114 971	504 740	2 231 972	4 161 556	5 480 775
Petite enfance - fonction 64*	18 215	19 357	19 015	42 776	206 323	65 881
420 - Maison de quartier du Mas				28 178	3 195 331	5 038 046
Sports - fonction 4*	885 261	1 252 867	562 235	393 291	1 120 822	1 359 968
410- Gymnase Owens	144	-	-	-		
411 - Stade Jomard	97 893	-	-	-		
412 - Stade Ladoumègue	-	-	-	-	-	306 158
Culture et vie associative - fonctions 3 et 5	134 652	412 768	1 790 411	651 260	557 523	827 677
Sécurité - fonction 1	107 782	29 115	313 917	364 746	467 928	322 226
Développement urbain et espaces publics, éclairage public - fonction 8*	2 719 819	2 528 208	1 658 792	2 661 378	2 384 062	1 609 158
800- Conseils de quartier	33 629	72 992	118 323	190 323	147 887	133 621
810 - Opération République	-	-	-	-	13 582	104 781
824 - Maison du projet et de la Création	-	-	-	-	-	24 034
Autres équipements et projets - fonction 0*	883 063	2 979 199	2 010 663	1 778 245	1 933 088	3 580 218

Ce tableau a été élaboré sur la base de la nomenclature fonctionnelle de la collectivité. Ce changement de méthode explique les variations constatées par rapport aux exercices antérieurs.

Au global sur la période, près de 39 % du montant total des dépenses d'investissement ont été financés par des subventions partenariales.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Subventions d'investissement	7 693 032	7 483 083	7 415 168	4 984 485	5 499 619	9 751 051
en % des dépenses d'équipement	52 %	48 %	31 %	27 %	30 %	51 %

L'année 2021 a vu la concrétisation de plusieurs projets d'investissement d'envergure - la Médiathèque Maison de Quartier, le groupe scolaire Katherine Johnson, et le lancement d'autres comme la Maison de santé, le groupe scolaire Odette Cartailhac ou l'équipement sportif du Village…

Ces équipements mobilisent à eux seuls près de 70 % des crédits d'équipement 2021 consommés à la date de rédaction de ce document.

ÉLÉMENTS DE PROSPECTIVE FINANCIÈRE

La prospective financière vise à anticiper, pour les prochaines années, les recettes et dépenses de la Ville, aux fins de piloter la réalisation des investissements tout en gardant la maîtrise de la situation financière de la Ville. L'enjeu est triple :

- financer une programmation pluriannuelle des investissements ambitieuse, propre à répondre aux besoins en termes de service public, d'une population dont l'évolution est dynamique. Une exécution moyenne annuelle des dépenses d'équipement de l'ordre de 20 M€ est anticipée,
- absorber le coût en fonctionnement de ces nouveaux équipements,
- dégager un niveau d'épargne suffisant pour limiter la progression de l'encours de dette, et conserver une situation financière soutenable.

L'équilibre financier en dépenses

Dans la droite ligne des actions engagées sur le précédent mandat afin de renforcer la situation financière de la Ville, les efforts portant sur l'évolution des dépenses de fonctionnement seront poursuivis afin de ne pas obérer la capacité d'investissement de la Ville.

L'ouverture des nouveaux équipements implique une progression significative et anticipée des coûts de fonctionnement. Ainsi, tous équipements confondus, c'est un total de 10 millions d'euros à absorber par les finances municipales entre 2022 et 2025, soit 2,5 millions d'euros par an en moyenne. Dans le détail, l'année 2022 sera marquée en premier lieu par l'ouverture de la médiathèque maison de quartier Léonard de Vinci, et du fonctionnement en année pleine du groupe scolaire Katherine Johnson.

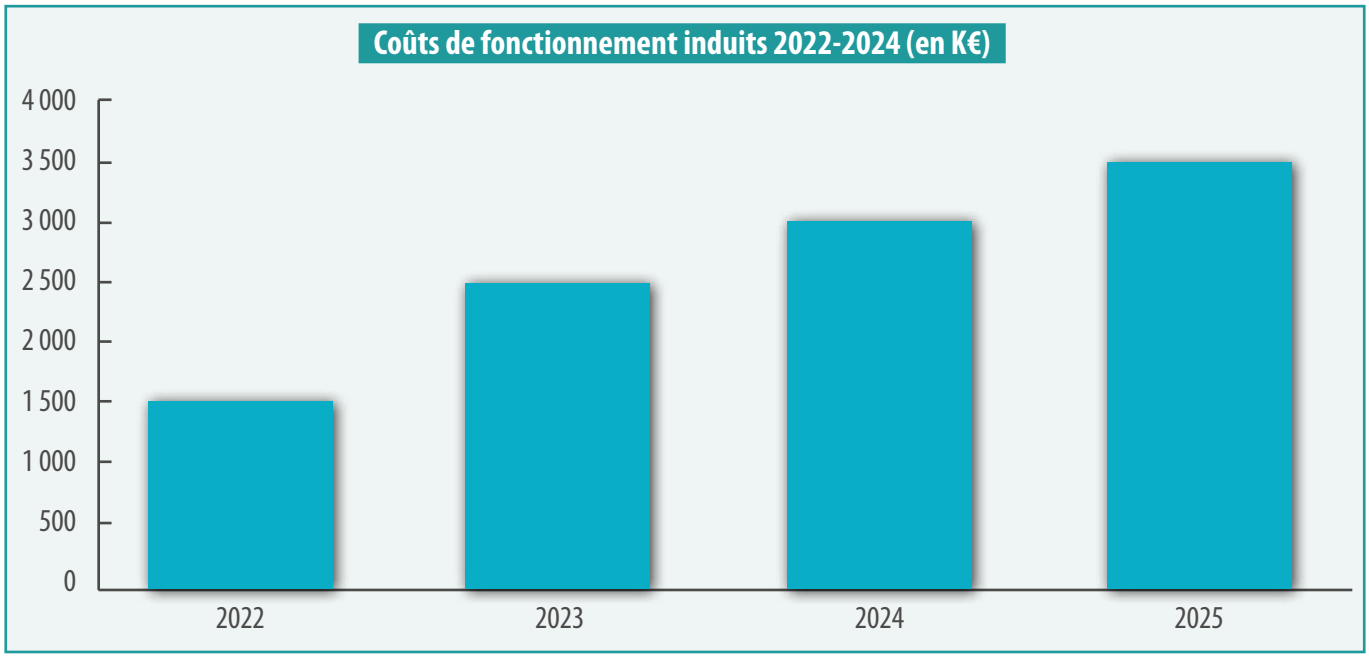

Au-delà des coûts de fonctionnement induits par les équipements qui seront livrés sur le mandat, les dispositions structurelles mises en œuvre afin de limiter la croissance des dépenses de fonctionnement se poursuivent avec :

- un renforcement des efforts sur la masse salariale, avec la limitation des créations de postes,
- des recherches d'économies ciblées sur les achats par la mutualisation (centrale d'achats portée par la Métropole de Lyon, lancement de nouveaux marchés mutualisés),
- la poursuite des travaux destinés à accroître les économies d'énergie. Une économie de 50 000 euros sur les fluides, à niveau de consommation équivalent est visée.

L'équilibre financier en recettes

Les hypothèses retenues pour le produit de fiscalité directe locale, principale recette de la collectivité, intègrent les impacts de la suppression de la taxe d'habitation, et de la loi de finances rectificative pour 2021 qui prévoit une exonération à hauteur de 50 % des bases de taxe foncière des locaux industriels. Depuis 2021, la Ville perçoit les produits suivants :

➜ LA TAXE D'HABITATION SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES :

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales s'effectue de façon progressive pour les contribuables. Pour les 80 % des contribuables les plus modestes, l'allègement s'est échelonné sur les années :

- 2018 : -30 % du produit de la TH, (le contribuable acquitte 70 % de son imposition),
- 2019 : -35 % supplémentaires du produit de la TH (le contribuable acquitte 35 % de son imposition),
- 2020 : allègement total.

Pour les 20 % de contribuables les plus aisés, l'allègement de taxe d'habitation est en cours, selon le rythme suivant :

- 2021 : -30 % (le contribuable acquitte 70 % de son imposition),
- 2022 : -35 % supplémentaires du produit de la TH (le contribuable acquitte 35 % de son imposition),
- 2023 : allègement total.

Dès 2021, le produit de taxe d'habitation sur les résidences principales disparaît du panier des recettes fiscales de la Ville.

Elle continue à percevoir le produit de taxe d'habitation pour les seules bases des résidences secondaires et biens divers.

➜ LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES ;

Afin de compenser la perte de recettes de taxe d'habitation sur les résidences principales, la réforme de la fiscalité directe locale prévoit le transfert du foncier bâti départemental vers les communes, avec la mise en œuvre du mécanisme du coefficient correcteur (CoCo) visant à permettre la compensation à l'euro près pour les communes gagnantes ou perdantes.

La ville de Vaulx-en-Velin, comme l'ensemble des territoires urbains, étant spontanément perdante, du fait de la mise en œuvre de cette réforme, le CoCo aura pour effet de majorer le produit de foncier bâti perçu par la Ville. Le CoCo corrigé en juin dernier après rectification d'erreurs matérielles par l'administration fiscale s'établit à 1,219 073. Il pourrait augmenter du fait du vote, dans le cadre des discussions autour du projet de loi de finances pour 2022, d'un amendement visant à intégrer les impositions supplémentaires émises entre le 1er janvier et le 15 novembre 2021, au titre de la taxe d'habitation 2020, aux bases de références servant au calcul de la compensation.

Par ailleurs la loi de finances rectificative pour 2020 a, afin de soutenir l'activité économique impactée par la crise sanitaire, réduit de moitié les valeurs locatives des locaux industriels évalués à la méthode comptable. La baisse de cotisation de taxe foncière sur les propriétés bâties en résultant donne lieu à une compensation qui intégrera les futures implantations, mais pas les évolutions de taux qui interviendront dans le futur.

➜ LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BÂTIES N'A PAS ÉTÉ IMPACTÉE PAR CES ÉVOLUTIONS LÉGISLATIVES ;

Pour 2022, les hypothèses retenues intègrent une évolution physique des bases nulle, et un coefficient de majoration forfaire de 2,5 %.

Au-delà, il est prévu une augmentation moyenne de 2,2 % des bases nettes. Dans le détail, cette prospective s'appuie sur une progression physique des bases de 0,9 %, du fait du développement immobilier modéré sur la ville. La revalorisation nominale des bases est, elle, fixée nationalement.

Les taux restent inchangés sur la période.

Les hypothèses relatives à l'attribution de compensation et à la dotation de solidarité communautaire (AC et DSC), dotations versées par la Métropole visant pour la première à neutraliser les transferts de charges et de produit entre les communes et la Métropole, et pour la seconde à redistribuer, initialement une part de la croissance de la taxe professionnelle (devenue contribution économique territoriale) aux communes membres, intègrent une stabilité de ces produits sur les années à venir. Une réflexion est conduite actuellement sur les critères de répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire. Ce montant pourrait être amené à évoluer à l'avenir.

Pour ce qui concerne les dotations de l'État, la dotation forfaitaire est anticipée en léger repli sur la période, la progression liée à l'évolution de la population vaudaise étant légèrement inférieure à l'écrêtement destiné au financement des emplois internes de la dotation globale de fonctionnement.

A contrario, la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU) enregistre des évolutions annuelles liées notamment à la majoration de l'enveloppe de DSU au niveau national.

Les opérations d'investissement

La prospective intègre le financement d'un programme d'équipements important. Le tableau ci-dessous détaillant la réalisation prévisionnelle des équipements lancés dans la 1ère partie du mandat.

	2022	2023	2024	2025
Groupe scolaire Cartailhac	5 000	6 300	1 400	500
Groupe scolaire Katherine Johnson	700	252		
Rénovation piscine Jean Gelet	1 600	880		
Médiathèque Maison de Quartier Léonard de Vinci	1 766	507		
Équipement sportif du Village	2 500	96		
Équipement mutualisé Ville Campus	1 500	4 100	2 438	
Maison de santé	700	480		
Restructuration école Gagarine	70	500	3 000	7 000
Maison du projet et de la création	500	1400	285	

Sur la base de ces hypothèses, l'épargne brute en fin de période s'établirait dans une fourchette comprise entre 8,5 et 9 M€ et la capacité de désendettement s'établirait autour de 10 ans.

LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS

Sur la période 2021 - 2026, la programmation pluriannuelle d'investissement prévoit de nouveaux équipements tout en maintenant des efforts de rénovation sur le patrimoine de la Ville.

En 2021, la Ville est engagée dans la réalisation des équipements d'ampleur, dont les marchés ont été lancés ou pour lesquels des engagements contractuels ont été pris.

Construction de la médiathèque – maison de quartier Léonard de Vinci

La Ville de Vaulx-en-Velin, avec le soutien de ses partenaires, a engagé la construction d'un lieu de vie social et culturel, au cœur du quartier du Mas du Taureau. Équipement phare du projet urbain, il propose une nouvelle offre sur les champs économique, culturel, éducatif et social au service des habitants.

Une démarche de co-construction habitante a été lancée en 2019-2020 et se poursuit en 2021 afin de permettre une définition conjointe du projet et d'inscrire la médiathèque maison de quartier dans le territoire. **Le budget alloué à l'opération s'établit à 18,4 millions d'euros TTC.**

La rénovation de la piscine Jean Gelet

La rénovation de la piscine Jean Gelet se poursuit. Pour rappel, il est prévu la construction d'une extension d'environ 240 m^2 permettant d'améliorer les conditions d'accueil du public (hall d'accueil du public, vestiaires, sanitaires, locaux du personnel), la rénovation thermique complète du bâtiment et le traitement des espaces extérieurs (plages, cour technique, clôtures…) ainsi que la réfection du bassin. **Le coût total est estimé à 5,47 millions d'euros TTC.**

Construction de l'équipement sportif Aimée-Marie Lallement

Les travaux de l'équipement sportif Aimée-Marie Lallement ont commencé mi-2021. Le projet comprend une halle couverte avec 16 pistes de pétanque, des locaux communs, une tribune centrale pouvant accueillir 150 personnes, des circulations latérales pour le public. **Le coût de l'opération est prévu à 3,7 millions d'euros TTC.**

Construction de l'équipement mutualisé ville/Campus

La Ville de Vaulx-en-Velin en lien avec le Campus a construit un projet d'équipement mutualisé afin de créer des liens autour de la formation entre les étudiants et le public vaudais. L'équipement réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la ville sera destiné tant à ses activités propres qu'à celles des deux écoles du campus, et notamment l'école d'architecture.

Ce projet, défini en partenariat avec l'École nationale supérieure d'architecture de Lyon, est prévu pour 2024. **Le budget prévisionnel global de l'opération est de 8,8 millions d'euros TTC.**

Restructuration du groupe scolaire Gagarine

Prévue dans le cadre du renouvellement urbain du Mas du Taureau, La Ville prévoit la reconstruction du groupe scolaire Gagarine sur une partie du foncier actuel. **Le budget prévisionnel de l'opération est de 18 millions d'euros TTC.**

Maison du projet et de la création

La maison du projet et de la création sera construite en proximité du futur parvis de la Médiathèque Maison de Quartier. La visée de ce lieu est mixte. La maison du projet aura un espace dédié à la définition et la mise en œuvre du projet urbain et servira de lieu d'accueil et d'information des habitants et des acteurs locaux. Un espace sera également dédié à la création d'activités et regroupera tous les acteurs. Ce lieu s'articulera avec la ZAC du Mas du Taureau. La mise en service de la maison du projet et de la création est prévue pour fin 2022. **Le budget prévisionnel de l'opération est de 2,2 millions d'euros TTC.**

Construction du groupe scolaire Odette Cartailhac

L'équipement Odette Cartailhac vise à répondre aux besoins du secteur TASE et plus largement à l'évolution des effectifs scolaires au sud de la commune. L'équipement comptera quinze classes, des locaux annexes (salles spécialisées, restaurant scolaire), espaces périscolaires et des locaux extérieurs.

Dans le contexte du projet urbain du Carré de Soie, ce projet est nécessaire pour répondre à la croissance démographique dans ce secteur. En effet, ce secteur attire principalement des jeunes ménages, en location ou primo-accédant, ayant des enfants en bas âge. **Le coût de l'opération est évalué à 14,4 millions d'euros TTC.**

Construction de la maison de santé

Située sur le secteur Gimenez, la future maison de santé pluri-professionnelle, accueillera une dizaine de praticiens. Ce site est central dans le périmètre du Carré de Soie, couvrant des parties des communes de Vaulx-en-Velin et Villeurbanne, et bien desservi par la voirie et les transports en commun. De plus, le besoin de renforcement et de structuration de l'offre de santé est particulièrement important sur le sud de la commune, dont le développement démographique notamment s'est accéléré avec le grand projet urbain du Carré de Soie. **Le budget prévisionnel de l'opération est de 1,7 million d'euros TTC.**

Investissements courants

Une enveloppe annuelle de 1 M€ dédiée à l'acquisition de matériel, à la rénovation des équipements, pour poursuivre les efforts de rattrapage des retards d'entretien, ou à la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap).

ÉQUILIBRE DU BUDGET 2022

Le cadrage du budget primitif 2022 renforce, du fait des impacts de la crise sanitaire, les efforts de gestion engagés par la Ville depuis le début du précédent mandat, afin de préserver sa capacité de déployer une programmation pluriannuelle des investissements ambitieuse.

Les recettes de la section de fonctionnement étant anticipées en progression de 2,5 % de BP à BP, le cadrage **fixe comme objectif en 2022 de limiter l'évolution des dépenses de fonctionnement à 1,5** % par rapport au budget primitif 2021, cette évolution intégrant les dépenses nouvelles induites par les ouvertures de nouveaux équipements, ou leur fonctionnement en année pleine (groupe scolaire Katherine Johnson, Médiathèque Maison de Quartier), afin de dégager l'épargne nécessaire au financement des dépenses d'équipement.

À la date de rédaction de ce document, les dépenses réelles de fonctionnement devraient évoluer d'environ 1 à 1,4 % du BP 2021 au BP 2022, un niveau inférieur au cadrage rappelé ci-dessus. Les recettes réelles de fonctionnement enregistreraient une évolution qui pourrait être proche de 2 %. La progression inférieure à celle anticipée au moment de la définition du cadrage résulte d'un retour à la norme plus lent qu'escompté, qui pèse sur le dynamisme des produits des services. L'épargne brute devrait s'établir dans une fourchette comprise entre 6,5 et 7 M€, en progression par rapport à 2021 (5,7 M€). La réalisation des dépenses d'équipement est anticipée, pour l'année 2022, à hauteur de 20 M€, pour une inscription au BP 2022 du même ordre.

ÉVOLUTION DE LA DETTE DE LA VILLE

La dette de la Ville était composée au 31 décembre 2021 de 62 emprunts pour un capital restant dû de 70,8 M€.

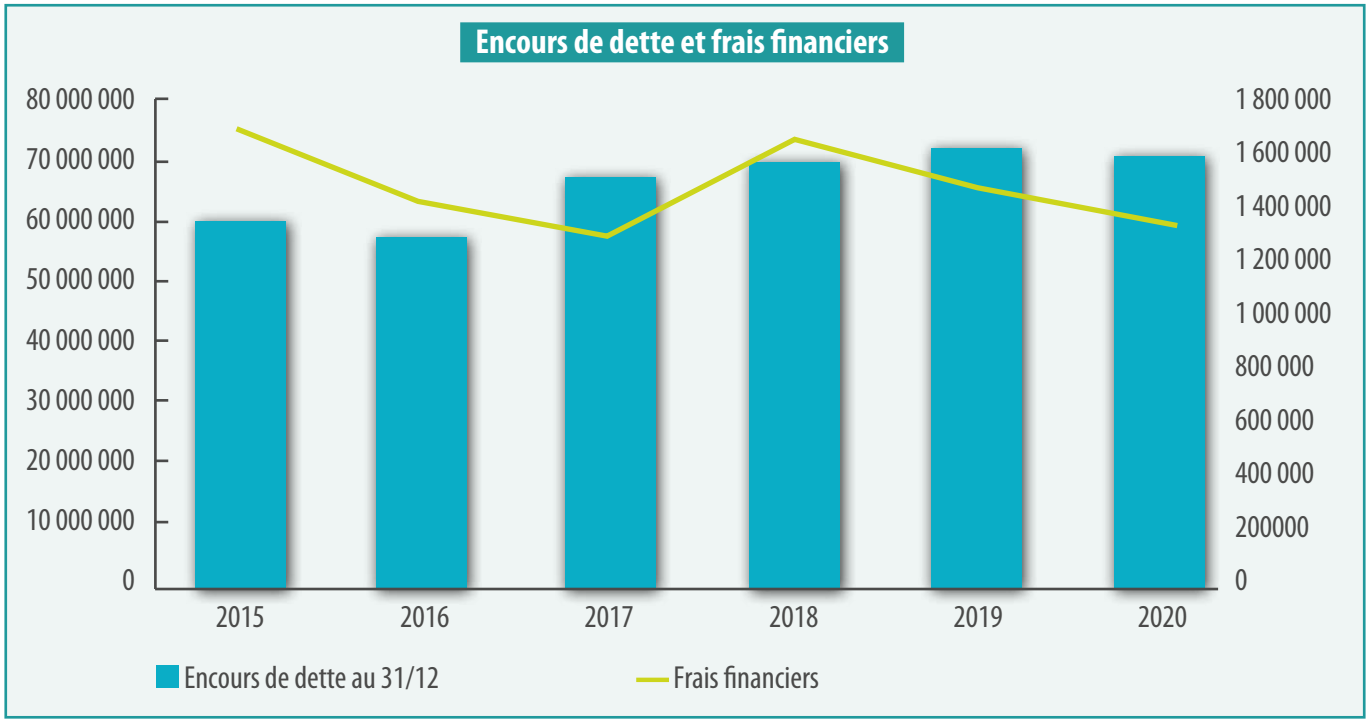

La ville de Vaulx-en-Velin a mobilisé ces différents emprunts auprès d'un panel d'établissements diversifié, ce qui lui permet d'optimiser les conditions financières de ses financements.

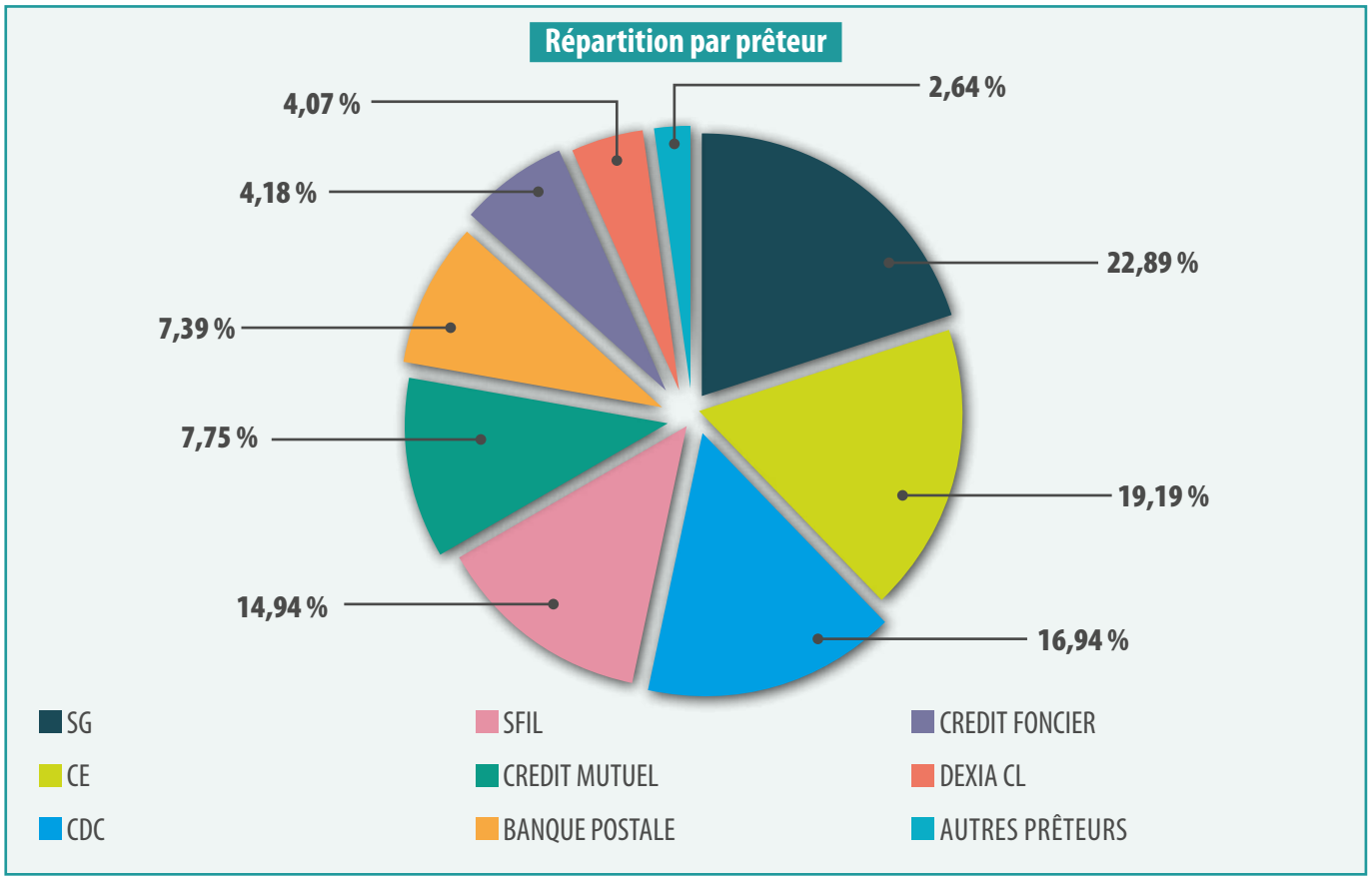

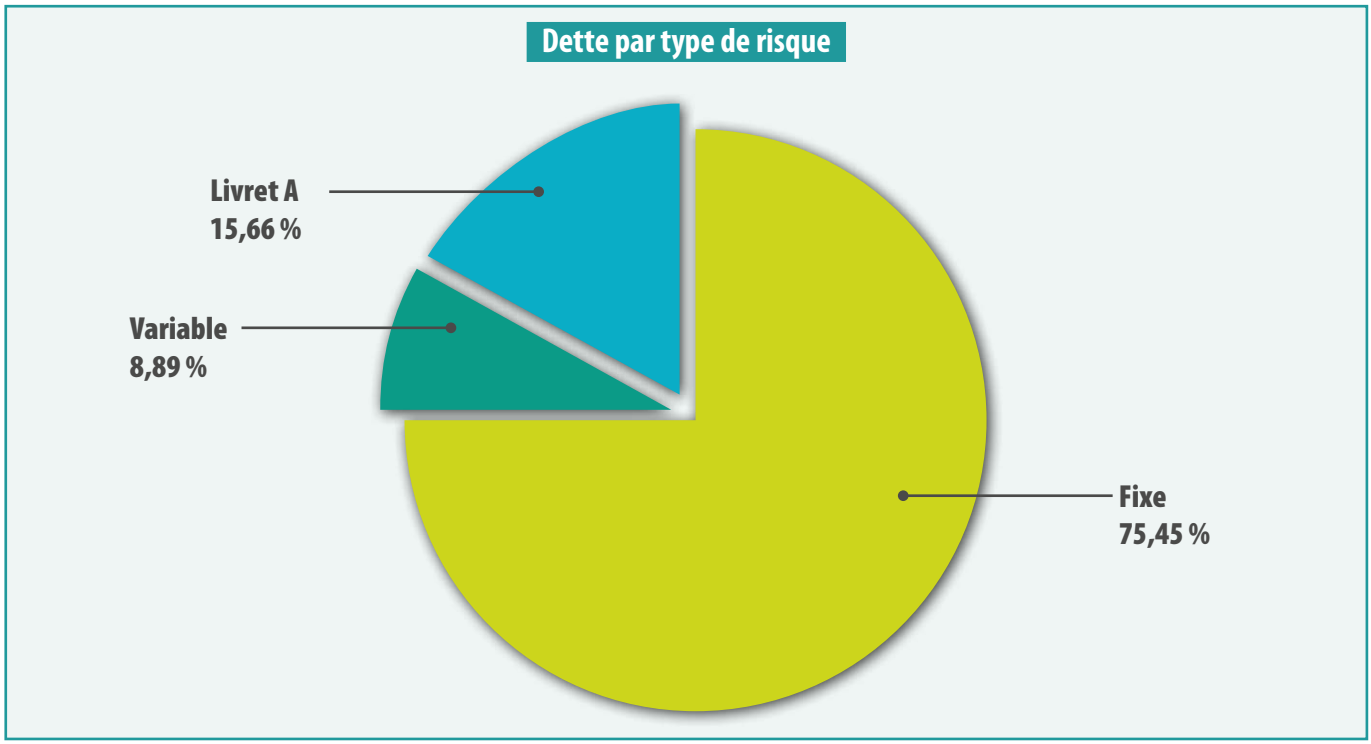

La part d'emprunts à taux fixe est prépondérante, les emprunts sur livret A correspondent à l'encours mobilisé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. La fraction de l'encours à taux variable permet de bénéficier de taux courts très bas. Le taux moyen de la dette est en recul, il passe de 2 % au 31 décembre 2019 à 1,85 % au 31 décembre 2020 du fait de la conjoncture qui a permis à la Ville de bénéficier de taux intéressants sur ses dernières mobilisations – pour mémoire, la Ville a mobilisé en 2020 deux emprunts auprès de la Banque postale :

- Un emprunt d'un montant de 2 400 000 € à taux fixe 0,89 %
- Un emprunt d'un montant de 3 000 000 € à taux fixe 0,49 %.

	30/12/2019	31/12/2020	Évolution
Encours de dette	71 916 189	70 803 765	-1,5 %
Taux moyen	2 %	1,85 %	- 15 points de base
Durée de vie résiduelle	12 ans 5 mois	11 ans 10 mois	- 7 mois
Durée de vie moyenne	6 ans et 7 mois	6 ans 3 mois	- 4 mois

100 % des emprunts de la Ville sont classés 1A, ce qui correspond à un risque faible, selon la Charte Gissler.

LES DONNÉES DU PERSONNEL

EXÉCUTION DES DÉPENSES DE PERSONNEL, DES RÉMUNÉRATIONS, DES AVANTAGES EN NATURE ET DU TEMPS DE TRAVAIL

Avec plus de 50 millions d'euros de dépenses sur l'exercice 2020, il s'agit du premier poste de dépenses de la Ville. La répartition de la masse salariale par secteurs de politiques publiques est la suivante :

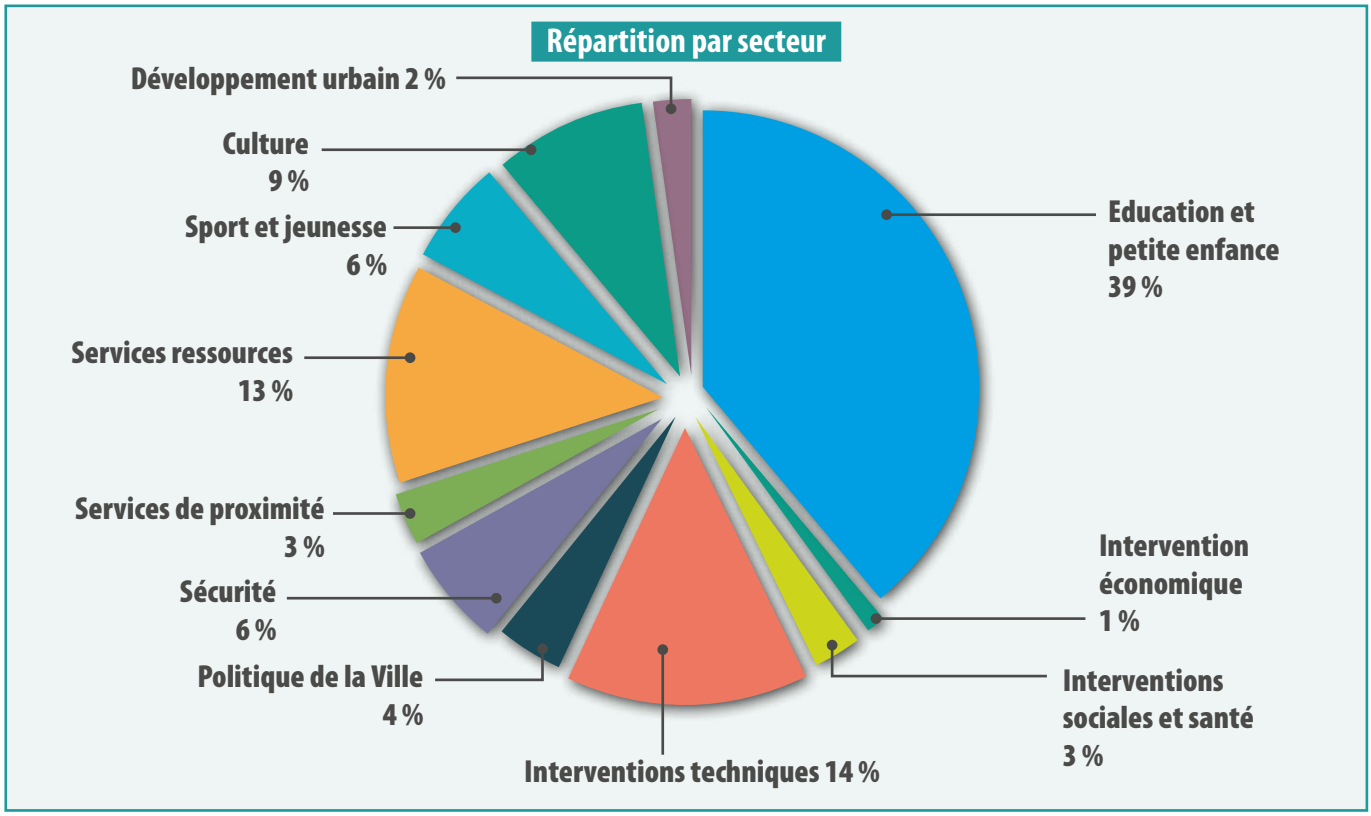

Évolution des dépenses et des effectifs

L'évolution de la masse salariale du budget de la ville peut être synthétisée de la façon suivante :

Principaux postes de dépense	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Prestations extérieures spécifiques (Solidarité service notamment)	541 584	487 341	654 427
Versement de transport	495 987	498 010	529 532
Éléments de rémunération du personnel municipal	33 342 443	33 987 067	35 785 309
Cotisations sociales	12 488 668	12 677 313	13 189 663
Médecine du travail	18 984	19 643	14 922
TOTAL	46 887 666	47 669 374	50 173 853

Depuis 2018 un travail de fond est effectué sur la cartographie des postes et la maîtrise de la masse salariale. L'ensemble des demandes de recrutements et de remplacements font l'objet d'un examen approfondi.

Cependant, il faut souligner que les années 2020 et 2021 ont été marquées par une crise sanitaire ayant impacté les prévisions budgétaires de manière significative. D'une part, par l'accroissement du recours aux vacataires (+ 1 000 k€ en 2020 et + 385 k€ en 2021 par rapport aux budgets primitifs) mobilisés pour répondre aux attentes des habitants (activités d'été, gratuité des centres de loisirs) et aux normes sanitaires prescrites, et d'autre part, par une hausse de 14 % sur le poste des remplaçants, embauchés notamment pour répondre à l'absence des agents touchés directement ou indirectement par la Covid-19. Enfin une prime Covid a été versée en 2020 à l'ensemble des agents volontaires ayant travaillé en présentiel pendant le premier confinement.

Par ailleurs, les années 2019 et 2020 sont marquées par une hausse conséquente du nombre de policiers municipaux, axe fort du mandat politique en cours :

	2016	2019	2020
Effectifs au 1er janvier	**13**	**20**	**31**
Nombre départs	6	0	6
Nombre arrivées	3	11	9
Effectifs au 31 décembre	**10**	**31**	**34**

Effectifs ville (total, en ETP)	2018	2019	2020
Permanents titulaires	782,5	789,1	789,6
Permanents contractuels	254,5	311,8	325,9
Total permanents au 31 décembre	**1 037**	**1 100,9**	**1 115,5**

En termes de catégorie des postes, la proportion des effectifs a peu évolué ces dernières années. La grande majorité des postes restent des emplois de catégorie C :

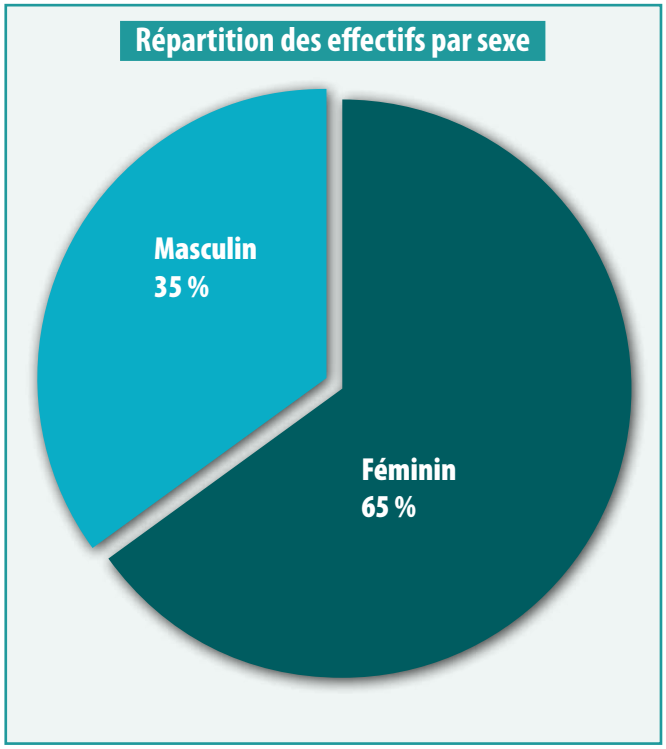

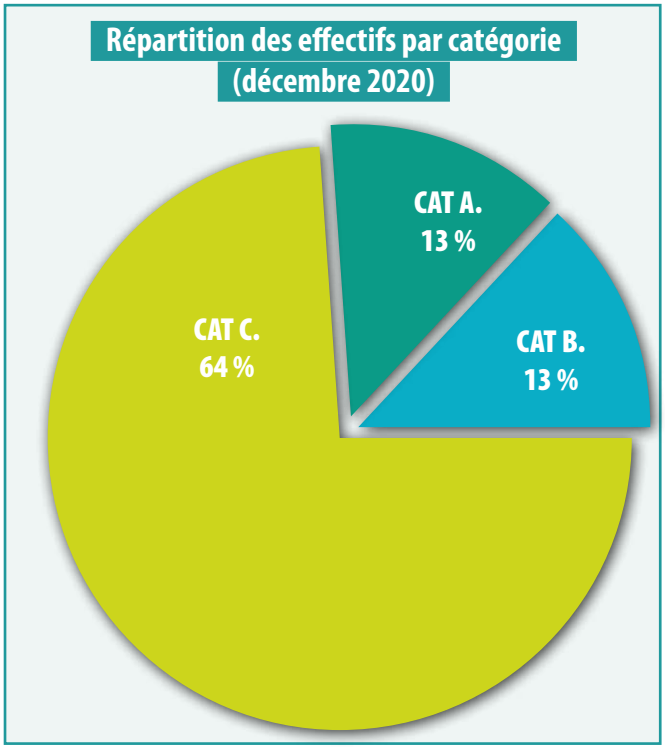

Il faut relever le fait que la ville employait 104 travailleurs reconnus en situation de handicap sur emplois permanents au 31 décembre 2020. Soit un taux d'emploi direct de 8,34 %, supérieur aux exigences réglementaires.

Évolution du régime indemnitaire (en €)

Code de catégorie de rémunération	2018	2019	2020
Permanents contractuels	459 269	512 443	571 911
Permanents titulaires	2 724 706	2 855 704	3 066 235
Vacataires	73 470	55 702	77 747
Remplaçants	103 632	94 608	94 581
CDD non permanents	9 397	29 249	**31 951**
TOTAL GÉNÉRAL	3 370 475	3 547 706	3 842 425
012	46 887 666	47 669 374	50 173 853
Poids du régime indemnitaire dans 012	7,18 %	7,44 %	7,65 %

Évolution des absences

	2018	2019	2020	Écarts 19-20
Maladie ordinaire	22 435	20 827	20 577	- 1,29 %
Absence liée au Covid-19	0	0	2 539	
Accidents du travail et maladies professionnelles	6 117	6 609	7 791	+ 17,88 %
Longue maladie, grave maladie, maladie longue durée	1 211	1 551	2 322	+ 49,70 %
Maternité, paternité, adoption, accueil de l'enfant	688	1 495	753	- 49,63 %
Autres absences (autorisation, grèves, etc.)	1 484	1 402	612	- 56,34 %
TOTAL	31 935	31 884	34 594	+ 8,49 %

	2018	2019	2020
Absentéisme pour maladie ordinaire	5,65 %	4,92 %	4,82 %
Absentéisme global	8,04 %	7,53 %	8,11 %

Ces données appellent une action fine de la collectivité, en vue de limiter l'absentéisme par une prévention des risques et une action ciblée envers les personnels les plus concernés.

À titre d'exemple, on pourra citer la rédaction des directions de la Ville, du « document unique », dont la vocation est de recenser les risques professionnels auxquels sont exposés les agents du fait de la conduite de leurs missions et définit les moyens à mettre en œuvre pour réduire ces risques.

AVANTAGES EN NATURE

Logements de fonction

Actuellement, la collectivité attribue 27 logements par nécessité absolue de service, pour les gardiens des écoles et de certains sites.

Véhicules de fonction et de service

Seule la directrice générale des services bénéficie d'un véhicule de fonction, conformément au statut. Deux cadres de la direction de la prévention et de la sécurité (DPSSU), dont la disponibilité peut être requise immédiatement, disposent d'un véhicule de service avec remisage à domicile. Pour le reste, il a été mis fin à l'attribution de véhicules aux agents en dehors du temps de travail et hors situation d'astreinte (véhicules de fonctions, véhicules avec remisage à domicile).

Chèques déjeuner

Ils sont attribués à tous les personnels y compris, depuis le 1er juillet 2019, aux agents recrutés pour un accroissement d'activité et remplissant les conditions du règlement d'attribution des titres restaurant.

De plus, le 1er juillet 2019 leur valeur faciale est passée de 6 à 7 euros ; l'euro supplémentaire étant pris en charge par la Ville, sans augmentation de la part salarié. Ainsi la part employeur est passée de 50 % à 57 %. L'attribution du chèque déjeuner est conditionnée à la présence de l'agent à hauteur de 3 h 30 par jour.

Cette mesure représente le coût suivant pour la collectivité :

Année	Dépenses (en euros TTC)	Coût net pour la ville
2018	1 235 058	617 529
2019	1 425 285	773 551
2020	1 146 007	654 861

À noter une hausse du coût en 2019 qui s'explique par le lissage budgétaire effectué sur 14 mois incluant les 2 premiers mois de l'année 2020 qui par conséquent a eu un impact diminué.

Participation à la mutuelle santé et prévoyance

Au 1er janvier 2020 dans le cadre d'un nouveau contrat groupe et afin d'inciter un maximum d'agent à se couvrir sur le risque prévoyance, la collectivité a décidé d'augmenter sa participation de 5 € à 10 € par mois. Actuellement il y a environ 800 agents adhérents au contrat collectif pour un coût de 91 475 € par an.

Concernant la couverture santé, la ville participe à hauteur de 18,50 € par mois en faveur des agents ayant souscrit un contrat labellisé. Actuellement, 360 agents bénéficient de cette participation pour un coût global de 84 537 €

Action sociale de la collectivité

En 2020, la participation de la ville au comité des actions sociales et culturelles (CASC), en charge de l'action sociale à destination du personnel communal, est stable depuis 2015 avec le versement d'une subvention de 550 932 euros, à laquelle s'ajoutent les moyens mis à disposition (personnels, locaux, fournitures…).

Le temps de travail

Le temps de travail annuel à la ville de Vaulx-en-Velin est, jusqu'au 31 décembre 2021, d'environ 1 554 heures du fait de l'octroi aux agents de 6 jours de congés extra-légaux. Le temps de travail hebdomadaire est de 35 h.

L'article 47 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique a pour objet d'obliger les collectivités à supprimer les régimes dérogatoires à la durée légale du temps de travail antérieurs à la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001. Cela signifie de prévoir un temps de travail effectif de 1607 h par an par la suppression de tous les jours de congés supplémentaires et extra-légaux.

L'abrogation des régimes dérogatoires impose donc la redéfinition, par délibération du Conseil Municipal, dans le respect du dialogue social, de nouveaux cycles de travail, pour une mise en application au plus tard le 1er janvier 2022.

Afin de respecter la législation en vigueur sur le temps de travail des agents dans la Fonction Publique Territoriale, une concertation a été menée au début de l'année 2021 avec les services de la commune, du CCAS ainsi qu'avec les partenaires sociaux afin d'aboutir à un projet qui régularise le temps de travail des agents en appliquant la réglementation, tout en veillant à contribuer à l'équilibre vie privée-vie professionnelle et la santé et la qualité de vie au travail des agents.

Il est précisé que 57 agents travaillent à temps partiel dont 88 % de femmes.

BILAN EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES – HOMMES

Sur les 1 108 agents permanents que compte la Ville au 31 décembre 2019, 717 (65 %) sont des femmes et 391 (35 %) des hommes.

Il existe un fort taux de féminisation au sein de la collectivité, quel que soit le statut.

Répartition des agents par genre et par catégorie (emplois permanents)

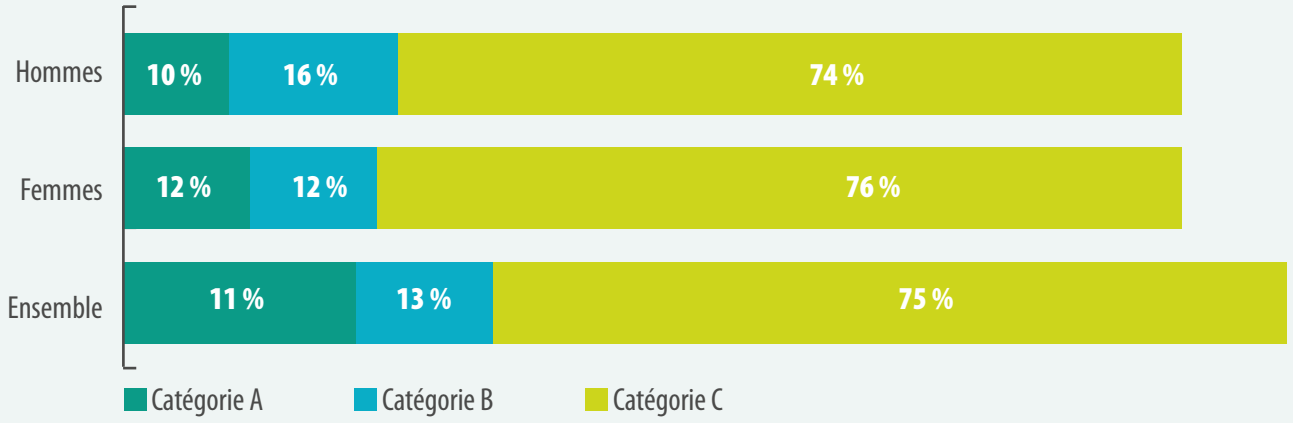

Taux de féminisation par catégorique hiérarchique	Catégorie A	70 %
	Catégorie B	57 %
	Catégorie C	65 %

Si l'effectif de la collectivité est majoritairement féminin, il existe un équilibre femmes-hommes au niveau de la répartition entre les différentes catégories, et sur les postes à responsabilité : en effet, au niveau du comité de direction (direction générale et équipe de direction), le nombre de femmes est de 14 sur 24 membres.

La répartition femmes-hommes par filière est assez marquée par le genre. Les filières police municipale et sportive demeurent majoritairement masculines, alors que les filières administrative, sociale et médico-sociale sont très largement composées de femmes.

Répartition par genre selon la filière

Filière	Femmes	Hommes
Administrative	84 %	16 %
Technique	42 %	58 %
Culturelle	59 %	41 %
Sportive	40 %	60 %
Médico-sociale	96 %	4 %
Police	17 %	83 %
Incendie	-	-
Animation	53 %	47 %

Le plan de formation de la collectivité permet notamment de faciliter les mobilités entre filières, tant pour les hommes que les femmes ; la mission conseil en évolution professionnelle vise également à accompagner les parcours et décloisonner les filières.

En 2019, 62,7 % des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour, et 63,6 % des départs en formations ont concerné des femmes.

63 agents ont bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle, dont 43 femmes et 20 hommes.

Par ailleurs, une attention particulière est portée à l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, avec notamment la mise en place d'ateliers dans le cadre de la démarche Qualité de Vie au Travail. Ces ateliers favorisent une approche globale et positive des questions de santé et de bien-être dans le monde du travail. Ils ont visé à proposer des outils de gestion du stress visant à prendre du recul sur le quotidien, à investir le lieu de travail et informer sur les facilités de conciliation vie professionnelle/vie personnelle.

Une démarche de veille et de réaction rapide et adaptée a été mise en place via la direction des ressources humaines et la médecine professionnelle en cas de signalement de violences faites aux agents sur leur lieu de travail et de harcèlement sexuel/moral.

Dans le cadre de la Semaine de l'égalité et plus particulièrement de la Journée internationale des droits des femmes du 8 mars, la Ville développe plusieurs actions culturelles et associatives de sensibilisation sur la question de l'égalité femmes-hommes, tant à l'attention des agents municipaux que des habitants.

Enfin, un plan d'action structuré autour de 4 axes et 10 objectifs est prévu pour une période allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023 soit 3 ans. Il s'articule autour des thématiques suivantes :

- Évaluer, prévenir et traiter d'éventuels écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ;
- Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux cadres d'emplois, grades et emplois de la Fonction Publique ;
- Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale ;
- Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

LA POLITIQUE DE FORMATION DES AGENTS

Le plan de formation de la collectivité 2018-2020 et les actions inscrites en partenariat avec le CNFPT dans le cadre du contrat d'objectifs territorialisés ont eu pour objectifs :

- D'accompagner par des actions de formation la santé et la sécurité au travail des agents de la collectivité ;
- D'accompagner les parcours professionnels des agents de la collectivité ;
- De maintenir l'employabilité et la professionnalisation des agents tout au long de leur vie professionnelle ;
- De faire de la fonction pilotage, conduite de projet et encadrement d'équipe le levier de l'amélioration et de l'adaptation des services à l'évolution des politiques publiques.

Bilan quantitatif 2020

Agents	Nombre de participations	Nombre d'agents concernés	Nombre de jours suivis
Catégorie A	155	20	235,5
Catégorie B	174	28	251,5
Catégorie C	712	206	1283,5
Autres (apprentis, adultes relais, contractuels sur emplois non permanents, vacataires)	235	31	820,5
TOTAUX	1276	285	2591

Dépenses réalisées en ce qui concerne la formation (budget 2019)

CNFPT au titre de la cotisation obligatoire	214 467,82
CNFPT au-delà de la cotisation obligatoire (formations payantes)	14 233,00
Autres organismes	190 896,00
COÛT TOTAL DES ACTIONS DE FORMATION	419 596,82

Répartition budget formation 2020	Total
Accompagnement	32 163,00 €
Adulte relais	3 010,00 €
Analyse de la pratique / Supervision	11 132,53 €
Apprentis	46 708,00 €
CPF	14 646,50 €
Envrionnement	1 375,00 €
Formations spécifiques animateurs	9 761,00 €
Informatique	1 176,00 €
Management	10 995,05 €
Police municipale	14 233,00 €
Professionnalisantes	13 082,00 €
Projet Voltaire	11 988,00 €
réception / Matériel / Divers	2 321,61 €
Sécurité	26 710,71 €
Séminaires	5 827,50 €
TOTAL GÉNÉRAL	205 129,90 €

Le plan triennal 2021-2023 poursuit les précédents objectifs de façon à assurer des conditions de travail de qualité, qui répondent au besoin de la collectivité dans la conduite des politiques publiques.

L'accent est porté notamment sur les formations à la prévention des risques professionnels, sur l'accompagnement des parcours, sur la poursuite des formations management et plus globalement sur l'adaptation des compétences des agents aux mutations de l'environnement territorial.

Le plan de formation vise également en 2022 à accompagner les réalisations des grands projets du mandat, comme la préparation de l'ouverture de la Médiathèque-Maison de quartier Léonard de Vinci, le développement des effectifs de la Police Municipale, l'activité croissante des services de la Petite enfance et de l'Éducation.

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Les orientations de la politique municipale en faveur des politiques éducatives et de proximité (sécurité notamment) vont donner lieu à des recrutements.

Comme précisé dans les éléments de stratégie financière, la mise en service de nouveaux équipements implique des créations de postes. Les principales augmentations à prévoir au niveau de la masse salariale en 2022 sont les suivantes :

- Il est prévu d'augmenter le nombre de policiers municipaux ;
- La Médiathèque/Maison de quartier entraînera des créations de postes en 2022 (680 000 €) en plus du repositionnement d'agents actuellement en poste sur la bibliothèque Pérec. Le montant à charge directe de la ville sera diminué par la participation de partenaires institutionnels (État, CAF, DRAC) ;
- L'ouverture en année pleine du groupe scolaire K. Johnson entraînera des dépenses supplémentaires à hauteur de 110 000 € en 2022.
- La revalorisation du SMIC est des grilles indiciaires prévue début janvier ainsi que les évolutions de carrière des agents vont avoir un impact à hauteur d'environ 455 000 € en 2022.

Enfin, la Ville travaille actuellement à la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. Ce nouveau régime indemnitaire devrait engendrer un surcoût courant 2022.

LES BUDGETS ANNEXES

LE PLANÉTARIUM

Le compte administratif 2020 fait apparaître un résultat cumulé de :

- 1 208 533,56 euros de dépenses ;
- 1 208 286,53 euros de recettes.

Le déficit de 247,03 €, imputable à la fermeture de l'équipement durant plusieurs mois, a été affecté au budget 2021.

LA MAISON DES FÊTES ET DES FAMILLES

Le compte administratif 2020 fait apparaître un résultat cumulé de :

- 98 001,82 euros de dépenses ;
- 98 025,92 euros de recettes.

Ceci donne lieu à un résultat excédentaire de 24,10 euros, qui a été repris au budget 2021.

LA TÉLÉSURVEILLANCE

Le budget de la télésurveillance est uniquement composé d'une section de fonctionnement. Les dépenses d'investissement sont portées par le budget de la ville. Les dépenses réelles de la section de fonctionnement (14 294,02 euros en 2020) correspondent à la valorisation de personnel de la ville et d'autres charges mineures de fonctionnement qui contribuent directement au bon fonctionnement du service.

En parallèle de ces dépenses, les recettes atteignent 15 667,89 euros. Celles-ci correspondent aux recettes tirées des contrats d'abonnement de particuliers au centre de supervision urbain (CSU).

L'excédent issu du compte administratif 2020 a été affecté au budget 2021.

LA MÉDIATHÈQUE - MAISON DE QUARTIER

Enfin, le budget annexe de la régie autonome de la Médiathèque Maison de Quartier sera créé au 1er janvier 2022, pour accompagner l'activité de cette nouvelle structure

vaulx en velin
MÉTROPOLE DE LYON
Conception graphique : www.hellohello-designeditorial.com